



PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCMD de l'ens.privé du dpt du Lot

CCMD
190

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00		
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	74	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées	2
B. Nombre de votants	B =	36		Nombre de sièges à pourvoir	P = 2
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	0		Quotient électoral (2 décimales)	
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	36		$G = \frac{D}{P} = \frac{36}{2} = 18,00$	

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2eme siège	3eme siège	
Spelc LOT : Epauler Représenter - Défendre	SPELC	14	0	1° - 14,00			1
FEP-CFDT Enseignement privé VOTRE VOIX NOTRE ACTION	FEP CFDT	22	1				1

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH Laurent CABAIL Marie	Président Secrétaire	

**Élection des représentants du personnel à la commission consultative mixte
départementale du Lot**

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 21 heures 40, au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Marie CABROL, directrice de l'enseignement privé

Délégués des listes :

1. Mesdames Hélène DISAUD-PUEL et Véronique ROUVIERE, déléguées titulaire et suppléante de la liste SPELC
2. Messieurs Nicolas PROGNON et Alain DELPECH, délégués titulaire et suppléant de la liste FEP CFDT

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	74
Nombre des votants :	36
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	36
:Nombre de sièges	2

Listes en présence

Listes en présence	SPELC	FEP CFDT
Nombre de voix	14	22

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

18

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SPELC	0
FEP CFDT	1

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

1

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SPELC	14
FEP CFDT	11

La liste ...SPELC..... a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 2.

Attribution du siège n° _____

Listes en présence	Plus forte moyenne
SPELC	
FEP CFDT	

La liste a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° _____.

Résultats :

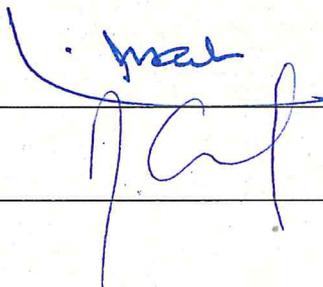
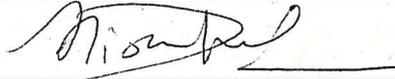
Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SPELC	1
FEP CFDT	1

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Gladys FRANCOIS
	Marie-Noëlle SANCHEZ
Suppléants	Noellie CAILLARD
	Fabienne MARTIN

E. Observations

F. Emargements

Le président	
Le secrétaire	
Les délégués de listes ou leurs suppléants	
DISAUX-PUEZ H.	
Alain DEZBEUT	